

BONNES VACANCES A TOUTES ET TOUS !!!

Les équipes FO restent mobilisées pendant cette période :

- Conditions sanitaires COVID19, chômage partiel
- PEARL
- Télétravail...



Dans cette période inédite et à la veille des vacances scolaires, FO tient à vous souhaiter de bonnes vacances d'été et en profite pour faire un bilan de l'actualité du groupe.

Conditions sanitaires:

Malgré quelques cas encore présents, y compris dans l'entreprise, il semble que l'épidémie marque une pause, cependant les spécialistes nous prédisent une deuxième vague pour l'automne. Dans ce contexte, FO continue à demander un assouplissement du télétravail pour permettre aux salariés qui le souhaitent, et dont le travail le permet, de continuer à travailler depuis chez eux. Nous allons négocier en Septembre un accord groupe sur le télétravail qui, nous l'espérons, prendra mieux en compte les conditions de travail et les frais occasionnés par le travail à domicile.

Un accord spécifique chez Orano DS a été négocié sur la DO CEA/ANDRA afin de limiter les pertes de rémunérations engendrées par le chômage partiel.

FO a signé cet accord qui certes est contraignant pour la pose de congés, mais qui garantit aux salariés impactés par le chômage partiel une rémunération décente.

TELETRAVAIL

Comme évoqué dans le pavé précédent, FO a demandé que le télétravail (sans limite de jours) soit prolongé pendant l'été pour ceux qui le souhaitent. FO a demandé que toutes les catégories socio professionnelles dont le travail le permet puissent en bénéficier. Aujourd'hui encore trop de salariés (non cadres) ne sont pas équipés pour télétravailler et c'est une vraie injustice.

En septembre nous négocierons un accord qui devra permettre vraiment de télétravailler avec de la souplesse (indispensable à l'organisation du travail dans les équipes) et en maintenant le lien social par de la présence au sein de l'Entreprise également.

Les volets « indemnisation », « tickets restaurant », « conditions de travail », « temps de travail », « sécurité du travail » doivent être abordés, clarifiés dans ce futur accord pour permettre à toutes et tous les salariés qui le souhaitent de télétravailler dans de bonnes conditions et efficacement dans l'intérêt de TOUS.

PEARL

Le projet de scission d'Orano cycle continue à se dérouler. Les négociations sur les accords applicables dans les trois sociétés (Orano DEM, Orano R et Orano CE) sont en cours.

Nous constatons jusqu'à maintenant un respect des termes de l'accord méthode que nous avons signé et qui garantissait que le fond des accords existants ne serait pas touché et que les seules modifications concerneraient la forme. (sauf pour l'accord CAFC).

Pour l'accord CAFC, FO continue à se battre pour supprimer la projection conventionnelle qui consiste à faire travailler les salariés au-delà de la date de départ calculée en fonction des droits retraite et de l'anticipation cumulée par les travaux pénibles. Il semble malheureusement que la Direction et les signataires de l'ancien accord persistent dans cette voie. FO était prêt à accepter que l'intégralité de l'Indemnité de Départ en Retraite soit versée au moment de la liquidation de la retraite afin de garantir avec une participation de l'entreprise des changements législatifs qui généreraient jusqu'à deux ans de travail supplémentaire.

Sur les CSP, FO continue à se battre pour que les actes et les écrits soient en phase avec la parole de P.KNOCHE lors de l'annonce faite aux coordinateurs. Ce qui a été dit, c'est qu'en 2021, après la mise en place de PEARL, une réflexion sera menée sur l'organisation des CSP afin de s'assurer que l'organisation mise en place permet un bon fonctionnement des missions qui leurs sont affectées.

Mr KNOCHE a, de nouveau, confirmé cette vision lors de la réunion du 25 Juin ou FO a demandé qu'une clarification soit faite suite à la rédaction de la version 2 de la note d'organisation PEARL qui parle de report à 2021 en ce qui concerne les CSP. On peut espérer une rectification de cette note.

Sur les ateliers DOFC, la Direction Générale n'a pas entendu nos demandes répétées de transfert des équipes vers les nouvelles entités créées (Orano CE et Orano R). A minima, le groupe doit rassurer les salariés qui se retrouveront isolés en mettant en place des règles de mobilité établissement spécifiques pour eux.

FO continue à demander la garantie de tous les accords négociés dans le cadre de PEARL pendant 5 ans. Soit, pas de dénonciation des accords avant 3 ans et 9 mois.

Les réunions continueront à se dérouler sur le mois de juillet.